



MEMENTO MOUVEMENT 2012

Ce memento a pour vocation d'accompagner la circulaire mouvement qui est arrivée dans les écoles mardi. Ce n'est pas une répétition mais des précisions, des coups de projecteurs sur des points importants.

RAPPEL :

Permanences mouvement vendredis 16 et 23 mars de 16h30 à 19h30 ou sur rendez-vous à d'autres moments.





Rappel du calendrier prévisionnel du mouvement

⇒ Saisie des vœux sur le serveur SIAM du
Jeudi 15 mars au jeudi 29 mars 2012

Groupe de travail avec vérification des barèmes mardi 17 avril

⇒ CAPD le jeudi 10 mai

⇒ Phase spéciale direction et ASH du
Vendredi 11 mai au mardi 15 mai 2012

Groupe de travail avec associations des temps partiels mardi 22 mai

⇒ Phase d'ajustement : jeudi 28 juin

Groupe de travail ajustement de rentrée : jeudi 30 août

N'oubliez pas :

C'est par le nombre que nous nous ferons entendre.

Alors n'hésitez pas, adhérez au SNUipp,

ce sont vos seules cotisations

qui nous permettent de fonctionner.

snu90@snuipp.fr 03.84.21.49.57

<http://90.snuipp.fr>

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEP



Qui participe ?

Tous les enseignants à titre provisoire cette année doivent y participer (30 vœux obligatoires).

Les enseignants à titre définitif qui souhaitent changer de poste peuvent y participer en faisant le nombre de vœux qu'ils veulent de 1 à 30. S'ils n'obtiennent pas satisfaction, ils restent sur leur poste d'origine.

Les enseignants victimes de carte scolaire doivent y participer (maxi 30 vœux et obligatoirement sa zone géographique de départ et une zone limitrophe).



LE SNUIPP-FSU 90 :

Local situé à la Maison du peuple, place de la Résistance à Belfort, salle 3.50

Les déchargées sont à votre écoute :

les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 9h00 à 17h00.

Vous pouvez prendre un rendez-vous en dehors de ces horaires
(mercredi, fin d'après-midi,...)

Sinon, nous relevons quasi-quotidiennement nos mails,
donc n'hésitez pas à nous écrire : snu90@snuipp.fr.

Pour l'école, on ne doit pas se priver.



Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et Pédagogues



Le barème

Le barème est l'élément servant à classer les candidats.

Il est constitué de :

- **l'Ancienneté Générale des Services** (AGS) : 1 point par année, 1/12 de point par mois, 1/360 point par jour
- **1pt par enfant** à charge de moins de 20 ans au 1er septembre 2011 et né avant le 29 février 2012
- **points pour sortir de RRS**
1 point par année à titre définitif à partir de 3 ans. Maximum 5 points
- **points pour sortir d'ASH**
1 point par année à titre provisoire à partir de 3 ans. Maximum 5 points

En cas d'égalité de barème, c'est le critère de l'âge qui départage les candidats (au profit du plus âgé).

Nous rappelons que le SNUipp-FSU revendiquait depuis longtemps l'abandon de la note dans le barème mouvement et a obtenu satisfaction depuis 2 ans.

Pour répondre à toutes vos interrogations le **SNUipp-FSU 90** organise

Des permanences spéciales mouvement :

Vendredi 16 et 23 mars de 16h30 à 19h30

**Permanence mail
7 jours/7**



CARTE SANGLANTE !

Avec 18 postes à rendre pour la carte scolaire 2012, le département verra 13 classes fermées (pour 5 ouvertures) hors mesures conditionnelles, ainsi que 7 postes RASED sur 27. Sans compter les 3 postes de langues (intervenant ou assistants) à rendre aussi.

Maigre consolation : le SNUIPP a obtenu que les postes RASED (E et G) non pourvus au mouvement principal, passent en phase spéciale pour ne pas amputer encore plus les moyens RASED déjà bien réduits. Les personnes non spécialisées nommées à cette phase fonctionneront en soutien aux équipes RASED en place.

Mesure de carte scolaire



Cette année encore, de nombreux enseignants sont frappés de mesure de carte scolaire.

Comment se décline cette mesure s'il n'y a pas de volontaire dans l'école ou le RPI ?

- Dans l'école, c'est le dernier adjoint nommé à titre définitif qui est touché.
- Le poste de directeur n'est pas touché par la mesure de carte scolaire (pas besoin de participer au mouvement).
- Pour les écoles à 2 classes : Lors d'une fermeture de classe, le poste de direction est lui aussi fermé. Cependant, s'il le choisit, le directeur reste prioritaire pour le nouveau poste de chargé d'école.
- Dans les RPI, les mesures de carte sont prononcées soient en élémentaire, soit en maternelle; donc c'est le collègue dernier arrivé dans la catégorie touchée qui est concerné.

Priorité mesure de carte (priorité2):

Cette priorité s'applique automatiquement sur la zone géographique d'origine et la zone limitrophe quelle que soit leur rang dans les vœux.

Cette zone limitrophe est définie automatiquement en fonction du 1^{er} vœu que vous mettrez hors de la zone d'origine. La priorité s'appliquera alors sur tous les vœux de cette zone de « repli ». Cette priorité s'annule sur tous les vœux suivants un vœu émis hors de ces 2 zones.





Zones géographiques

Pour les non titulaires de leur poste, 4 vœux géographiques au minimum sont obligatoires parmi les 30 vœux. Le vœu se fait sur la fonction (dir. 2 classes, dir. 3 classes, adj. Mat , adj. Élem, remplaçant...) et sur la zone géographique.

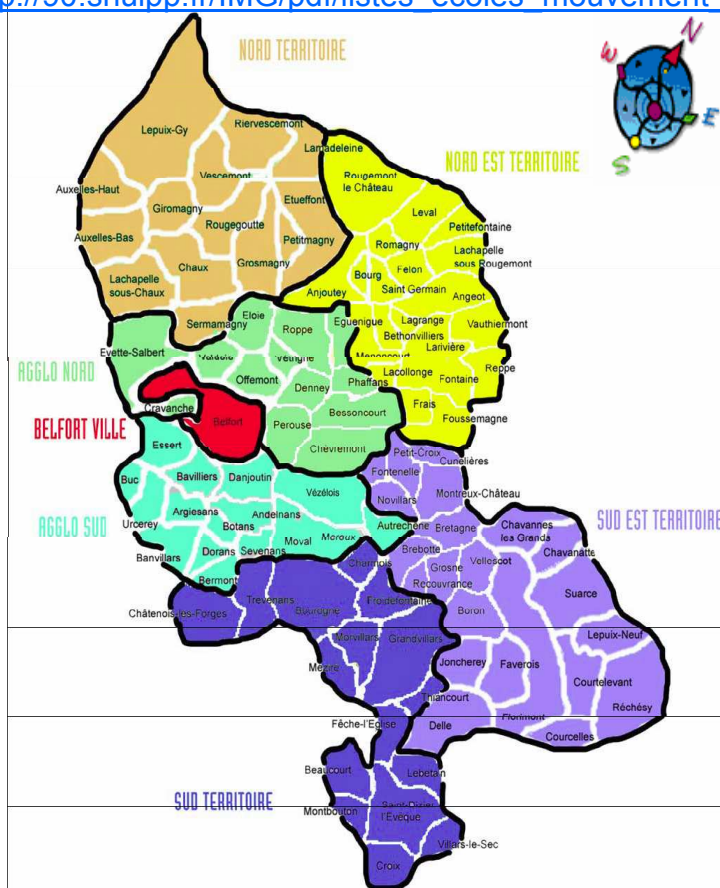
Ce que nous avons obtenu depuis l'an passé :

Les vœux géographiques, s'ils sont placés en position 27,28 29 et 30 ne seront pris en compte que pour la phase d'ajustement : ils ne comptent pas pour la phase principale.

DONC : pas d'affectation à TD sur des vœux géographiques placés en 27, 28, 29 et 30ème position.

Retrouvez la liste des écoles par zones sur :

http://90.snuipp.fr/IMG/pdf/listes_ecoles_mouvement_2012.pdf





Les postes fractionnés

Les postes fractionnés sont des postes composés de rompus de postes comme par exemple : les décharges de direction, les décharges de maîtres formateurs, les compléments de temps partiel,...

Le SNUipp/FSU 90
c'est :

Un site internet :
<http://90.snuipp.fr>

Un journal :
Le militant

Une lettre électronique hebdomadaire :
Le e-militant

Et pour le contacter :

Un mail :
snu90@snuipp.fr

Un téléphone :
03.84.21.49.57

Quelques postes fractionnés sont proposés à titre définitif dès la phase principale : il s'agit essentiellement de couplage de décharges de direction.

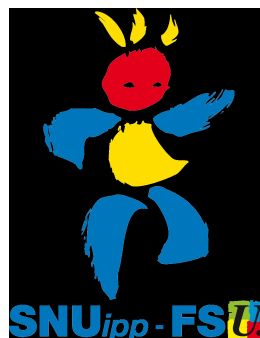
Les autres postes fractionnés ne sont pas accessibles à la phase principale; ils sont constitués lors d'un groupe de travail au lendemain de la CAPD phase principale (prévu le 22 mai) et donnés à titre provisoire.

Nous rappelons que le SNUipp-FSU se bat et continuera à se battre pour la publication de ces postes et une saisie spécifique de vœux pour la phase d'ajustement (cela existe dans d'autres départements, on ne désespère pas !)

Les postes fléchés langue

Pas de fléchage (même allemand) cette année !

Le SNUipp-FSU qui s'oppose depuis le départ au fléchage des postes, qui grippe un système déjà bien malade, se réjouit d'une telle décision !





Postes à profil

Ce sont des postes qui **selon l'administration** sont en responsabilité ou demandent une exigence particulière.

Ils concernent essentiellement dans notre département, les postes de conseillers pédagogiques, les postes de référents. (cette année un poste de référent et un poste de CRI – cours de rattrapage intégré pour primo-arrivants- sont vacants)



Un appel à candidature arrive dans les écoles.

Les candidats sur ces postes sont convoqués pour un entretien donnant lieu à une appréciation.

L'appréciation est prioritaire par rapport au barème.

Pour les secrétaires de RRS, pas d'appel dans les écoles comme auparavant. Ils sont choisis par les IEN de circonscription selon des critères inconnus...



Le service public,
on l'aime, on le défend



Phases spéciales

A l'issue de la phase principale du mouvement, certains postes à caractéristiques particulières restent vacants.

Ils donnent lieu à des phases spéciales au lendemain de la CAPD (appel à candidature du 11 au 15 mai 2012)

➤ **ASH :**

Tout collègue du département peut postuler sur les postes spécialisés restés vacants dans les options C, D et F (CLIS, ULIS, SEGPA) **et E et G (nouveau cette année)**

Sous réserve d'un avis favorable de leur IEN, les candidats sont alors classés par barème.

Le poste est obtenu à titre provisoire.



➤ **Direction :**

Pour les postes de direction vacants, priorité sera donnée :

- aux candidats inscrits sur une liste d'aptitude départementale
- aux collègues qui intègrent le département en ayant été directeurs l'année précédente
- à tous collègues ayant exercé au moins pendant 3 ans les fonctions de directeur

S'il n'y a pas de candidat répondant à l'une des 3 conditions précédentes, le poste est attribué au barème (sous réserve d'un avis favorable de l'IEN). Dans ce cas, le collègue fait fonction et prend l'engagement de s'inscrire sur la liste d'aptitude départementale de directeurs en 2013





Comment faire mon mouvement ?

Vos représentantes SNUIPP-FSU 90 en CAPD :

Titulaires :

Véronique BEAU
Directrice élem
J.Jaurès BELFORT

Géraldine TAPIE
Adjointe élem RRS
R. Rucklin BELFORT

Suppléantes :

Peggy GOEPFERT
Adjointe mat
BELFORT Chateaudun

**Emilie MATHIEU-
TISSERAND**
Adjointe mat
BELFORT Kergomard

*« un délégué du
personnel ne sert
que si l'on s'en
sert !!...
Alors n'hésitez pas,
contactez-nous ! »*



- Tout d'abord, poser ses priorités (géographiques, niveaux, ...) et supprimer ce qu'on ne veut absolument pas.
- Une fois les priorités dégagées, faire une liste non exhaustive des postes par rapport à ces priorités.
- Trier cette liste.
- Appeler les écoles (cela peut se faire avant même le début du mouvement) si on a besoin de renseignements complémentaires (niveau éventuel d'enseignement, présence d'une cantine, d'une garderie, horaires d'aide perso...)
- Nous contacter car nous centralisons un certains nombres d'informations qui peuvent vous être utiles.

💣 Surtout ne pas demander un poste qu'on ne souhaite pas (en se disant « de toutes façons je ne l'aurai pas !! »)

Pour vous conseiller au mieux,
contactez-nous au 03.84.21.49.57
par mail snu90@snuipp.fr
ou venez nous voir lors de

Des permanences mouvement

Vendredi 16 et 23 mars à partir de 16h30
avec le brouillon de vos vœux, par exemple.



Le rôle des délégués du personnel

Pour le SNUipp-FSU, le délégué du personnel a un rôle d'aide et d'explication pour les enseignants. Tout au long de la période du mouvement, le SNUipp-FSU accompagne **et conseille** tous les enseignants (syndiqués ou non) en **informant au mieux**. Le SNUipp-FSU tient des permanences et organise des réunions **d'informations**.

Le délégué du personnel a aussi un rôle de contrôle de la validité des opérations faites par l'administration. Il veille à ce que **l'administration applique les règles en toute équité et transparence**.

L'an passé, sans nos multiples interventions durant la préparation du mouvement, ce dernier aurait été complètement tronqué (erreur dans les barèmes par exemple).

Le SNUipp-FSU 90 a su faire évoluer les règles. Par exemple cette année, nous avons demandé et obtenu que les postes E et G non pourvus en phase principale passent en phase spéciale (plutôt que d'être remis dans l'escarcelle de l'inspecteur pour être utilisé comme support budgétaire à autre chose)

N'hésitez plus, syndiquez-vous au SNUipp-FSU !!

<http://90.snuipp.fr>
snu90@snuipp.fr

Ce dossier a été réalisé à partir de la maquette du SNUipp-FSU 46, merci à eux !

Le service public,
on l'aime, on le défend

